



SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT  
DES DÉCHETS DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY

DÉLIBÉRATION N° 2024/03/11

OBJET : CRÉATION DE POSTES ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

COMITÉ SYNDICAL  
du 25 mars 2024

Date de convocation : 13 mars 2024  
Date de publication : 2 avril 2024  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Nombre de présents : 18  
Votants : 20

Présents	Absents
<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> M. DUFOUR, M. LOUVRADOUX, M. HAQUIN, M. BLANCHARD, Mme CAVECCHI, M. LARTIGUE, M. LAMBERT-MOTTE, Mme JEZEQUEL, M. FABRE.	<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> Mme SENSE, M. IABASSEN, M BOULIGNAC.
<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. FEUGÈRE, M. CHABANEL, Mme MICHEL, M. ANTAO, M. FLOQUET, M. LEROY, M. ZAMOLO, Mme VILLECOURT, M. ENJALBERT.	<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. BERNIER, Mme FAUVEAU, M. CLOUET, Mme CHAUVEAU, M. ROUSSELET, M. DUMEUNIER, M. GOUJON, M. GONTIER, M. THORY, M. DAUX, M. BRIQUET, Mme FAYOL DA CUNHA, M. VERNA.

Absents excusés : Mme FAUVEAU, M. ROUSSELET, M. DUMEUNIER, M. GONTIER, M. BRIQUET, Mme FAYOL DA CUNHA, M. VERNA,  
Mme SENSE, M. IABASSEN.

Secrétaire de séance : Mme CAVECCHI.

Pouvoirs : Mme FAUVEAU à M. ANTAO ; M. IABASSEN à M. LARTIGUE.

Exécutoire en vertu de  
l'art. L.5211-3 du C.G.C.T.  
AR du

Pour le Président par délégation,  
Le Directeur Général,



Jean-Marie ROLLET

Accusé de réception en préfecture  
095-259502367-20240325-DC\_2024-03-11-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2024  
Date de réception préfecture : 03/04/2024

**OBJET : CRÉATION DE POSTES ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le Comité Syndical,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, en particulier les articles L. 313-1 et suivants et L. 332-8 et suivants,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement du service,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre en adéquation les charges de personnel avec l'ambition visée en termes de qualité de service, et la proposition de recruter :

- 2 postes d'« éco-conseillers » pour améliorer le suivi terrain des prestations (suivis de collecte, constats terrain, porte à porte, suivi des caractérisations, etc.) ;
- un 2<sup>ème</sup> chargé de sensibilisation, pour mieux répondre aux demandes de sensibilisation en milieu scolaire et périscolaire.

**CONSIDÉRANT** que si les emplois correspondants (3 postes d'adjoints) en filière technique existent actuellement au tableau des effectifs, il est proposé de créer un emploi sur chacun des grades d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> et de 1<sup>ère</sup> classe afin de ne pas fermer la porte à la très bonne candidature d'un fonctionnaire qui occuperait ces grades et pour lesquels aucun poste n'existe actuellement au tableau des effectifs,

**CONSIDÉRANT** par ailleurs, en prévision du départ annoncé fin mai 2024 d'un agent contractuel occupant le poste de chargé de communication sur un grade de Rédacteur, qu'il est proposé de créer un poste de Rédacteur, dont l'objectif est de permettre un remplacement rapide, sans attendre que le poste de Rédacteur actuellement occupé, soit libéré,

**CONSIDÉRANT** par conséquent la nécessité de créer :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 poste de Rédacteur,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre de mettre à jour le tableau des effectifs,

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : A la date de la présente délibération rendue exécutoire, les postes suivants sont créés :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 poste de Rédacteur,

**Article 2** : Dans le cas où les postes intéressés ne pourraient être pourvus par un agent titulaire, ils pourront être occupés par un agent contractuel, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

**Article 3** : Le tableau des effectifs est mis à jour, comme suit :

Accusé de réception en préfecture  
095-259502367-20240325-DC\_2024-03-11-DE .../...  
Date de télétransmission : 03/04/2024  
Date de réception préfecture : 03/04/2024

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif figurant sur la délibération	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont T.N.C. *
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché principal .....	A	1	1	1	
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe .....	B	2	2	1	
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe .....	B	1	1	0	
Rédacteur .....	B	4	4	3	
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe .....	C	1	1	1	
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe .....	C	2	2	2	
Adjoint Administratif .....	C	5	5	2	
<b>SOUS-TOTAL.....</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>0</b>
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur Principal .....	A	1	1	1	
Ingénieur .....	A	1	1	1	
Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe.....	B	3	3	1	
Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe .....	B	3	3	1	
Technicien Territorial .....	B	4	4	4	
Agent de Maîtrise.....	C	1	1	0	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe .....	C	1	1	0	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe .....	C	1	1	0	
Adjoint technique.....	C	6	6	3	
<b>SOUS-TOTAL.....</b>		<b>21</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES EFFECTIFS</b>		<b>37</b>	<b>37</b>	<b>21</b>	<b>0</b>

\* T.N.C. = Temps Non Complet

**Article 4 :** Les crédits correspondants aux emplois mentionnés dans le tableau des effectifs, sont prévus au budget.

AINSI DÉLIBÉRÉ,



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

**Gérard LAMBERT-MOTTE**  
Maire du Plessis-Bouchard,  
Vice-Président du Conseil Départemental  
du Val d'Oise.